

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ÉCONOMIE - ÉLEVAGE

Permis de construire :

constitution du dossier de demande de permis de construire

Les + PROagri

- > Des conseillers spécialisés
- > Une expertise pluridisciplinaire, des références locales
- > Une connaissance fine des territoires
- > Un conseil indépendant

Nos certifications :

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124839F garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.



Conception graphique : Chambre d'agriculture 54 - Janvier 2023 - Crédits photos : Pixabay - AdobeStock - Unsplash - CDA 54

Vos contacts

Service Économie - Élevage

Dominique VOILLARD - 06 12 60 48 42 - dominique.voillard@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

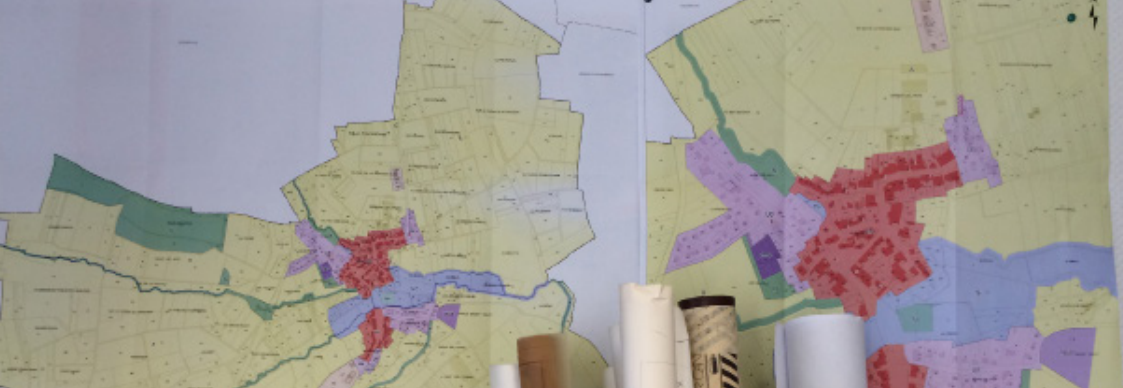
Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>





Notre prestation :

Constituer un dossier de permis de construire conforme aux exigences administratives en collaboration avec le cabinet d'architecte de votre choix ou suggéré par nos services.

1

NOTRE SERVICE

- Recueil des données sur l'exploitation
- Vérification des aspects réglementaires (installations classées, calcul des surfaces de fumière, des volumes des fosses, distance vis-à-vis des tiers)
- Constitution du dossier de demande de permis de construire complet
- Dépôt du dossier en Mairie, en Préfecture

2

DOCUMENTS REMIS

- Permis de construire
- Permis d'exploiter : fiche de renseignement, tableau de calcul des besoins de mises aux normes

Le + Chambre d'agriculture:

- Accompagnement pour la conception du projet, la mise en conformité
- Réalisation complète du dossier administratif Maîtrise des différentes réglementations

Notre offre :

PUBLIC

Tout agriculteur/agricultrice ayant un projet de bâtiment nécessitant un permis de construire.

DURÉE DE LA PRESTATION

Rendez-vous sur l'exploitation :
½ journée Permis de construire
déposé sous 3 semaines après la
visite



ÉTUDES PRÉALABLES CONSEILLÉES

Recherche de financement
et étude économique Plan
d'épandage Dixel

TARIFS

Sur devis



En chiffres :

+ de 60



estimations réalisées par an.

Sources : Données Chambre d'agriculture 54 - Janvier 2023.

